

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 989-2005, 26 octobre 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur Mario Bouchard comme sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Mario Bouchard, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 31 octobre 2005 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Mario Bouchard, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45243

Gouvernement du Québec

### Décret 990-2005, 26 octobre 2005

CONCERNANT la nomination de monsieur Daniel Bienvenue comme sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Daniel Bienvenue, secrétaire associé du Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 31 octobre 2005 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Daniel Bienvenue et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable à un administrateur d'État II du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45244

Gouvernement du Québec

### Décret 991-2005, 26 octobre 2005

CONCERNANT la nomination de madame Sylvie Grondin comme secrétaire associée du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Sylvie Grondin, vice-présidente aux affaires corporatives de La Financière agricole du Québec, cadre classe 3, soit nommée secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, au salaire annuel de 140 283 \$, à compter du 7 novembre 2005 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Sylvie Grondin, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45245